

Réunion du 26 mai 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

- Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président
- Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents
- Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN
- Procuration(s) : Monsieur Rémi BERTRAND ayant donné pouvoir à Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Jean-Philippe MAURER ayant donné pouvoir à Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Marc SENE ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard FISCHER
- Excusé(s) : Madame Frédérique MOZZICONACCI
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur Freddy ZIMMERMANN

N° CG/2014/16 - - Administration générale 5
Rapport sur la situation en matière de développement durable
du Conseil Général du Bas-Rhin en 2013


Sur proposition de la commission de l'environnement et des milieux naturels, le Conseil Général :

- décide de regrouper dans un seul document le rapport sur la situation en matière de développement durable du Conseil Général du Bas-Rhin en 2013, au sens de l'article 255 de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, et le rapport annuel de suivi de l'Agenda 21 départemental ;
- décide de présenter le prochain rapport sur la situation en matière de développement durable lors de la 1ère réunion plénière du Conseil Général en 2015, afin de pouvoir y intégrer les objectifs 2015 au titre de l'Agenda 21, en cohérence avec les feuilles de route des politiques publiques et les objectifs de management de la direction générale ;
- prend acte du rapport sur la situation en matière de développement durable du Conseil Général du Bas-Rhin en 2013, proposé en annexe, et notamment de l'avancement des projets inscrits à l'Agenda 21 tel qu'il est décrit dans cette annexe ;
- valide les priorités 2014 de la collectivité au titre de l'Agenda 21 :
 - . développer le champ de l'économie sociale et solidaire ;
 - . développer la prise en compte du développement durable dans le nouveau plan départemental de la lecture publique et la politique documentaire,
 - . construire et affirmer la vision d'aménagement et de développement du Bas-Rhin,
 - . développer l'articulation entre le TSPO et les territoires traversés, en matière de transports, d'aménagement et d'urbanisme,
 - . développer l'exemplarité de la collectivité en matière de déchets,
 - . inciter au recours aux filières de proximité et à la filière bio en restauration de collèges ;
- valide les nouvelles actions inscrites à l'Agenda 21 pour 2014 :

- . examiner un positionnement de chef de file sur l'énergie,
- . se positionner comme chef de file opérationnel de la stratégie foncière (hors CUS),
- . démarche de densification qualitative du bâti,
- . construire l'animation autour du Tournant du Rhin,
- . assurer la continuité écologique des ouvrages d'art du CG67 sur les cours d'eau : engager le diagnostic,
- . promouvoir les bons gestes dans les bâtiments BBC,
- . mettre en œuvre un dispositif de suivi du PCET départemental,
- . améliorer la dimension sociale de la politique vergers,
- . promouvoir la géothermie dans le développement économique,
- . bilan de la mise en œuvre de la charte développement durable des plates-formes départementales d'activités,
- . rationaliser les équipements informatiques,
- . étendre l'usage de la visioconférence ;

- décide de préparer la candidature du Département du Bas-Rhin pour le renouvellement de la reconnaissance officielle de l'Agenda 21 du Bas-Rhin par le ministère en charge du développement durable.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140526-86018-DE-1-1_0

Acte certifié exécutoire au : 10/06/14